



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
3512- SP/RA

ARRÊTÉ N° 2023/295

Portant délégation de signature

Le Maire de Mulhouse

Vu l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire ;

Vu l'arrêté n°2022/976 du 7 juin 2022 portant délégation de signature ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté 2022/976 du 07 juin 2022 est complété par le présent.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents nominativement indiqués en annexe n°1 et occupant les fonctions indiquées en annexe n°2 pour la signature des actes de passation et d'exécution des marchés publics, accords-cadres et de leurs avenants.

Article 3

Les présentes délégations sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4

Les présentes délégations prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées, mais prendront fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles les intéressés en bénéficient.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mulhouse, le **02/03/2023**

Le Maire de Mulhouse

Michèle LUTZ

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse
- Mme le Trésorier Principal de Mulhouse
- M. le Procureur de la République

Copie de l'arrêté :

- Publication sous forme électronique sur le site de la Ville de Mulhouse
- Registre des arrêtés
- Service du contrôle
- Ressources Humaines

ANNEXE n°1 à l'arrêté n°2023/295 du 02 mars 2023
(à jour au 02/03/2023)

Hors Pôle

NOM	PRENOM	FONCTIONS
HOLDER	Bénédicte	DIRECTRICE DE DIRECTION
FRATACCI	Adeline	CHEFFE DE SERVICE
RICHARD	Murielle	RESPONSABLE D'UNITE

Les signataires exprimés dans le présent tableau sont mentionnés par ordre de priorité, selon l'organisation du pôle ou en cas d'empêchement du signataire prioritaire